

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 janvier 2020 à 19 h 30

Présents : M. AUBRY Bernard, M. POHER Jean-Claude, M. LEMAIRE Michel, M. DUVEY Marc, Mme COLLEMARE Françoise, M. ADDE Albert, M. POULAIN Alain, Mme CARTIER Alice, Mme HUCHER Béatrice, Mme LEBEC Sandra, Mme BECQUET Laurence.

M. DIJON Michel donne procuration à M. ADDE Albert,

Absents Excusés : Mme POTTIER Morgane, Mme BOUVIE Delphine, M. JOUANNET Jean-Mickaël.

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant ses meilleurs vœux de bonheur et de santé aux conseillers municipaux et à leurs proches.

Mme COLLEMARE Françoise donne lecture des grandes lignes du conseil municipal précédent pour mémoire. Pas d'observation.

Mme LEBEC Sandra a été nommée secrétaire de séance.

M. POULAIN souhaite apporter une réponse à M. POHER, concernant une baisse de l'éclairage public au hameau de Tournay. Ce n'est pas une baisse de tension, les 4 foyers Leds, passent en économie d'énergie.

Il donne la parole à M. REMY Dominique, qui souhaite remercier M. le Maire, M. DUVEY, le personnel communal, le personnel du Domaine d'Harcourt, et ses responsables : Mmes Catherine FLAMENT et Aurélie GROJEAN qui sont venus lui apporter de l'aide suite à l'effondrement de terrain qui est apparu dans une parcelle qu'il exploite. M. REMY, ému, laisse le soin à M. le Maire de donner quelques explications.

Un effondrement de terrain est apparu mercredi 08 janvier 2020 dans une parcelle agricole ensemencée en blé à proximité du château (15 mètres du parking du Domaine), rue du stade. Cette cavité a un diamètre de 2.50 m et une profondeur de plus de 60 mètres. Les services de la DDTM d'EVREUX, spécialisés dans les cavités souterraines sont venus dès le vendredi. L'endroit a été sécurisé dès le mercredi matin, balisé par des barrières, et mise en place de treillis de dimensions supérieures permettant un recouvrement plus important des contours de l'effondrement. La DDTM a demandé un périmètre de sécurité d'un rayon de 85 mètres et que des bureaux d'études soient contactés pour des devis, pour réalisation d'investigations géotechniques (passage de caméra). Le Domaine d'HARCOURT est impacté (parking fermé) ainsi que la commune (responsabilité). Un arrêté communal interdisant de s'approcher du lieu a été pris.

Pour info, Monsieur le Maire indique que le puits près de la mairie a une profondeur de 52 mètres et qu'il y a environ 3.50 m d'eau au fond.

CEREMONIE VŒUX : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de contacter Mme AUBRY, pour l'organisation de la cérémonie des vœux du **vendredi 24 janvier**.

Délibération : Tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 :

Filière Administrative :

Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe Echelle C3
Attaché (secrétaire mairie) cat. A

35 H 00 titulaire
35 H 00 titulaire

Filière technique :

Adjoint Technique Principal 1ère classe	Echelle C3	35 H 00 titulaire
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Echelle C2	35 H 00 titulaire
Adjoint Technique	Echelle C1	20 H 00 stagiaire
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Echelle C2	30 H 50 titulaire
(Agent Intercommunal 6 H –IBTN-) à compter du 01/09/2017)		
Adjoint Technique Principal 1ère classe	Echelle C3	30 H 50 Titulaire
(création poste mars 2020 en attente de la CAP Cat C)		

Filière sociale :

A.T.S.E.M. Principal 2ème classe	Echelle C2	35 H 00 titulaire
A.T.S.E.M. Principal 2ème classe	Echelle C2	04 H 15 CDD- temps annualisé.

Délibération actant l'autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses de la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 :

S'agissant de dépenses d'investissements gérées sur le budget, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, sur l'autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget 2020.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des programmes d'investissement durant les premiers mois de l'année.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-1 relatif aux engagements de dépenses avant le vote du budget.

Tableau récapitulatif :

Chapitre	Budget 2019	Autorisation d'ouverture des crédits (25 %)
Budget Principal		
20	22 000 €	5 500 €
204	7 633 €	1 908 €
21	91 100 €	22 775 €
23	53 660€	13 415 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits au budget jusqu'au 15 avril 2020 ou jusqu'au vote du BP 2020 s'il intervient avant cette date et ce dans la limite des montants et des affectations décrites en annexe au présent tableau.
- Cette autorisation ne dépasse pas le quart des crédits inscrits au budget 2019 y compris reports,

- Précise que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement repris au budget primitif 2020 aux chapitres et articles concernés.

PROPOSITIONS BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire donne un résumé de la commission des finances qui s'est déroulée le lundi 13 janvier. Les conseillers ont pris connaissance des documents suivants :

- Compte administratif 2019
- Situation au 13 janvier 2020
- Les restes à réaliser (RAR)
- Les dépenses et les recettes (section investissement et fonctionnement) au 31/12/2019
- Les propositions des dépenses investissements BP 2020 (projets)
- Les propositions des dépenses et recettes fonctionnement pour le BP 2020
- Une information sur les indemnités des élus suite à la hausse de la population (+ 1000 habitants)

TRAVAUX SIEGE : Programme 2020 – Clos Mallet - Convention de participation financière entre le SIEGE et la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ❖ **En section d'investissement :** **12 575.00 €**
- ❖ **En section de fonctionnement :** **11 250.00 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ❖ **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- ❖ **L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 657358 pour les dépenses de fonctionnement (FT).**

DELIBERATION POUR PARTICIPATION COMMUNALE AUX ENTREES DU DOMAINE D'HARCOURT pour les habitants de la commune :

Par délibération en date du 17 janvier 2014, le conseil municipal avait décidé de participer à hauteur de 50 % sur chaque abonnement (entrée château). En 2017, la commune a reconduit cette disposition en faveur des habitants de la commune.

L'abonnement adulte annuel 2020 est de 20 €,

L'abonnement annuel pour les enfants de 6 à 12 ans est de 8 €,

L'abonnement annuel pour les enfants de 13 à 17 ans est de 12 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire cette participation pour l'année 2020, à savoir :

- **50 % pour l'abonnement annuel ADULTE (10 €)**
- **50 % pour l'abonnement annuel ENFANT (4 € ou 6 €).**

Cette participation sera versée au Conseil Départemental de l'Eure à la vue d'une liste nominative fournie par le château (réservée exclusivement aux personnes domiciliées sur Harcourt ainsi qu'aux résidences secondaires). Les abonnés devront fournir au Domaine d'Harcourt un justificatif de domicile lors de la prise de l'abonnement annuel. (Pour 2019 : 33 familles 23 Adultes - 10 enfants).

Informations Défense Incendie : Plan d'urgence du Département

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. LEHONGRE, Président du Conseil Départemental, concernant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) qui définit les normes à respecter dans l'Eure et fixe à 200 mètres la distance maximale entre une habitation et un point d'eau. Lors de la 5^{ème} conférence des élus de l'Eure, le vendredi 13 novembre, un plan d'urgence a été évoqué dont les points principaux sont :

- Déblocage par le département d'une enveloppe de 10 M € qui viendra en aide aux communes les plus en difficulté dans le cadre de la remise à niveau de leur DECI (défense incendie),
- Mobilisation de l'ETAT d'une partie de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sur les équipements de défense incendie,
- Création d'une cellule support incendie et urbanisme,
- Mise à disposition gratuite par le département de citerne souple sous couvert que les communes fournissent le terrain en assurant l'installation et l'entretien,
- L'achat par le SDIS de deux camions citernes de grande capacité.

Monsieur le Maire rappelle que la défense incendie est de la responsabilité du Maire.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part de la requête de 2 familles domiciliées au Clos Fleuri, qui souhaitent un abri-bus pour les enfants se rendant à l'école primaire. Monsieur le Maire propose à M. POHER, chargé de la compétence « transport scolaire » de prendre différents renseignements concernant cette requête (nom, âge, classe, établissement fréquenté des enfants – voir si ils empruntent le car de la Neuville du Bosc).
- Boîte à livres : Madame LEBEC informe le conseil que la boîte à livres est terminée et qu'elle sera installée prochainement.
- Lors de la commission de finances, a été évoqué le coût de la RD 156. Un tableau est fourni au conseil récapitulant les dépenses, les subventions perçues et le restant à charge pour la commune. Ce bilan peut permettre de donner une estimation sur les travaux de la RD 137, rue de la libération (travaux plus importants).
- Monsieur le Maire informe qu'il a rendez-vous avec une personne du Département pour évoquer la possibilité d'une aire de co-voiturage sur Harcourt (voir les emplacements) le jeudi 06 février à 10 h 00 en Mairie.

TOUR DE TABLE

- M. ADDE expose un problème de sécurité au niveau de l'aire de jeux installée au Clos Mallet. En effet, les véhicules rentrent dans le clos Mallet à vive allure et font demi-tour, il craint pour les enfants fréquentant l'aire. Il demande la pose de 2 panneaux : « voie sans issue ». Monsieur DUVEY propose de créer un étranglement.
- M. POULAIN signale qu'une fixation métallique est suspendue sur un poteau téléphonique face au n° 35, rue Pinchon au hameau de Chrétienville.
- Mme CARTIER fait part du mécontentement d'administrés concernant l'arrachage de pommiers derrière le terrain de l'école. Monsieur le Maire précise que les pommiers étaient envahis par le gui. Il y a 3 ans, la commune avait retiré le gui, mais très vite, ils ont été infestés de nouveau. Des conseils ont été demandés à M. RAMBERT, pépiniériste, qui a suggéré d'abattre les pommiers avant qu'ils contaminent les autres arbres.

La commune a décidé la plantation d'arbres à plusieurs endroits (école, près du terrain de tennis, du terrain de pétanque. Il sera également replanté 3 sapins dans les hameaux du Bocage, Tournay et près de la mare de Beauficel).

- Madame BECQUET fait part de la plainte de certains administrés concernant la vidange des cassettes des toilettes des camping-cars. Des odeurs parviennent dans le vestiaire foot. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de toujours laisser de l'eau dans les siphons pour éviter les odeurs. Concernant les responsables du football club, il trouve regrettable l'entretien des locaux, le manque de civisme des joueurs ou responsables concernant les poubelles, bouteilles de plastiques dans la haie, chauffage à fond dans les vestiaires, l'éclairage du stade allumé lorsqu'il n'y a personne sur le stade.
- Un administré souhaite l'entretien d'un chemin au hameau de Tournay, limite Harcourt/Thibouville.
- Monsieur DUVEY indique que le broyeur est arrivé, le ravalement de la salle des fêtes est prévu pour jeudi 16 janvier.

Dates à retenir:

- **mardi 21 janvier à 18 h 00 : organisation élections municipales**
- **jeudi 06 février à 14 h 00 : réunion de travail PLU**
- **vendredi 07 février à 18 h 00 : conseil d'école**
- **vendredi 07 février à 19 H 30 : remise de médaille à M. LEMARCHAND Christian**

La séance est close à 22 H 15.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le **MARDI 04 FEVRIER 2020 à 19 H 30.**

